
RAPPORT DU JURY

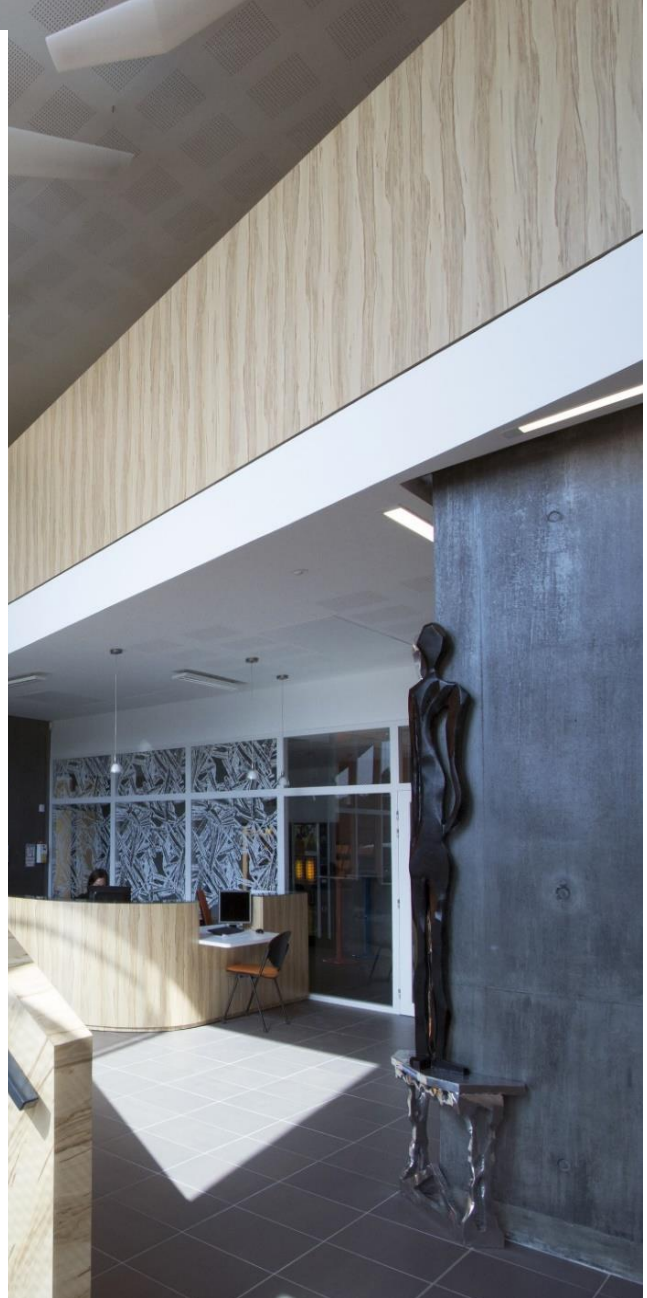
**CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE
NORMALE - SPECIALITE MUSIQUE
DISCIPLINE : CHANT**

SESSION 2023



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



CONCOURS DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE - SPECIALITE MUSIQUE DISCIPLINE : CHANT

Ce concours a fait l'objet d'une coopération nationale, ainsi 25 centres de gestion étaient organisateurs d'au moins une spécialité et d'une discipline.

Le Centre de gestion du Calvados avait en charge la spécialité musique, la discipline chant et professeur d'accompagnement (musique et danse).

La session 2023 a été ouverte, pour l'ensemble du territoire national, par arrêté du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 6 juillet 2022 et ouvert un total de 15 postes :

Concours Externe	Concours Interne	Total
12	3	15

La période d'inscription était fixée du **27 septembre 2022 au 2 novembre 2022 inclus** et une clôture **le 10 novembre 2022**.

La date nationale de la 1^{ère} épreuve était fixée au 30 janvier 2023 chaque CDG restant autonome pour son calendrier d'organisation en fonction des différentes contraintes des jurys et des structures d'accueil des épreuves.

L'épreuve d'admissibilité du concours interne s'est déroulée les 13 et 14 février 2023 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués les 25 et 26 avril 2023 au Conservatoire de Caen la Mer Normandie.

Les candidats au concours externe ont été auditionnés les 15, 16 et 17 février 2023 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.

Le jury : désigné par arrêté du président du Centre de Gestion le 25 janvier 2023

Lyliane RENAULT	Maire-adjoint de COLLEVILLE-MONTGOMERY – Présidente du jury
Dominique ROSE	Maire de LAIZE-CLINCHAMPS – suppléant de la Présidente
Fatima FOURE	Maire-adjoint de AUTHIE
Anne WARTHMAN	PEA – CRR de CAEN LA MER NORMANDIE
Cécile BONNET	PEA – CRD de PANTIN
Christophe DESCHEPPER	Membre représentant la CAP de catégorie A
Aurélien DAUMAS-RICHARDSON	Directeur du CRR de CAEN LA MER NORMANDIE Représentant le CNFPT - Personnalité Qualifiée
Didier BRAEM	Représentant le ministère de la Culture - Personnalité Qualifiée
Elisabeth MARCHAND	Directrice du CRD de VANNES - Personnalité Qualifiée

Le jury s'est réuni le 14 février 2023 afin de statuer sur l'admissibilité au concours interne et le 26 avril 2023 afin de fixer la liste d'admission pour les 2 voies d'accès.

Les conditions d'admission à concourir

1. **Concours externe** sur titres avec épreuves ouvert, pour 80 % au moins des postes mis aux concours, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'État ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifiée ou à titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées, aux pères ou mères de 3 enfants et plus, aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
1. **Concours interne** avec épreuve ouvert, pour 20 % au plus des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'au moins trois ans de services publics. Le concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Pour cette session 2023, **l'épreuve orale facultative de langue est suspendue** conformément aux dispositions du décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 2.

Les effectifs :

	Postes	Inscrits	Admis à concourir	Incomplets rejetés
Concours interne	3	30	25	5
Concours externe	12	51	33	18
TOTAL	15	81	58	23

➤ Les multi-inscriptions :

Concours externe et concours interne : 7 candidats se sont présentés aux deux voies d'accès

Les admis à concourir :

➤ L'âge moyen :

Externe : 45 ans

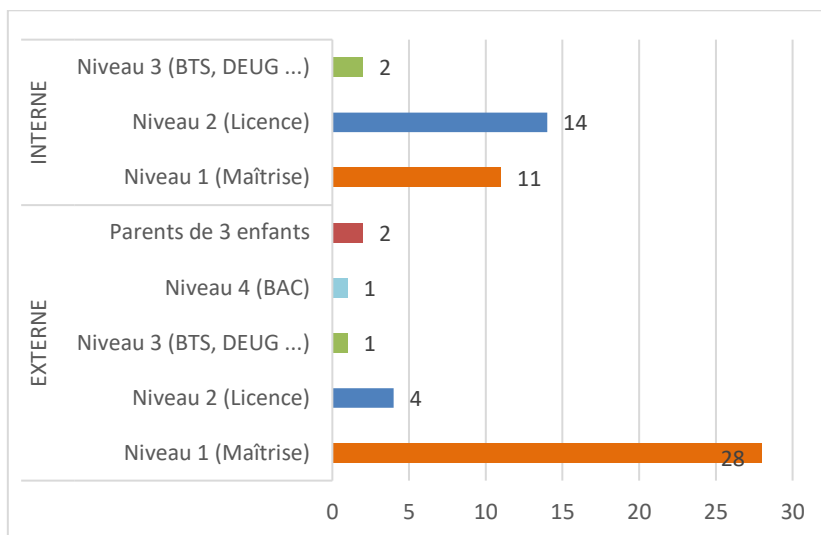
Interne : 46 ans

➤ Répartition hommes/femmes :

Concours interne : 23 femmes, 4 hommes

Concours externe : 33 femmes, 3 hommes

➤ Le niveau de diplôme :



L'épreuve d'admissibilité du concours interne :

Examen du dossier individuel du candidat, constitué au moment de son inscription.

Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite, de vingt pages dactylographiées au maximum, de son expérience antérieure et de son projet pédagogique.

(Coefficient 2)

Remarques du jury :

De manière générale, les candidats doivent apporter le plus grand soin à ce dossier tant sur la présentation (police de caractère, couleur, sommaire...) que sur son contenu. Le CV parfois, ne donne pas assez d'informations détaillées.

Sur le fond, pour un bon dossier :

Il faut éviter les énumérations, les dossiers sont parfois trop descriptifs.

Lorsque les objectifs sont décrits, il manque les moyens à mettre en œuvre et leur évaluation.

Il doit y avoir une réelle mise en perspective, une projection de la part du candidat sur sa mission et son emploi de PEA.

Tout élément du dossier peut amener le jury à réagir et à rebondir par un questionnement ; la question du répertoire est peu souvent abordée.

Admissibilité

	Admis à concourir	Admissibles	Seuils retenus
Concours interne	25	10	24/40

➤ Répartition hommes/femmes :

Concours interne : 92.86% de femmes,

Admission

Les épreuves d'admission du concours interne

1°) Epreuve pédagogique, en présence d'un ou de plusieurs élèves de troisième cycle. L'épreuve débute par une démonstration instrumentale et pédagogique d'une œuvre ou d'un ou plusieurs extraits d'œuvre, choisis par les correcteurs dans le programme imposé au candidat lors de son inscription au concours.

Cette prestation est suivie d'un cours portant en partie sur l'œuvre ou un extrait d'œuvre interprété.
Durée : 35 minutes, dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique ;

Coefficient 4.

Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.

2°) Entretien au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice des fonctions auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer.

Durée : 20 minutes ; coefficient 2.

Programme de l'épreuve : Cette épreuve consiste en un exposé et un entretien avec le jury qui doit permettre au candidat de présenter son projet pédagogique sur les trois cycles d'études. Cette présentation est suivie d'une conversation avec le jury permettant à celui-ci d'évaluer les connaissances du candidat et sa culture musicale.

Concours externe :

Examen du dossier par le jury suivi d'un entretien permettant au jury d'apprécier les compétences du candidat au cours d'un entretien.

L'entretien porte sur l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes à exercer ses fonctions dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois et le dossier professionnel constitué par le candidat.

30 mn – Coef. 1

Les admis :

➤ L'âge moyen:

Externe : 41 ans

Interne : 42 ans

➤ Répartition hommes/femmes :

Concours externe : 11 femmes sur les 12 lauréats,

Concours interne : 2 femmes sur les 3 lauréats,

➤ Le niveau de diplôme :

11 lauréats en externe et 1 lauréat en interne sont titulaires d'une maîtrise.

1 lauréat en externe et 2 lauréats en interne sont titulaires d'une licence.

➤ Préparation au concours :

2 lauréats au concours externe sur les 12 lauréats déclarent avoir suivi la préparation du CNFPT ainsi qu'1 lauréat au concours interne sur les 3 lauréats.

➤ Seuils d'admission :

	Postes	Admissibles	Présents admission	Admis	Seuils retenus
Concours Interne	3	10	10	3	13.75
Concours Externe	12	/	31	12	15/20

Remarques du jury :

Pour le concours externe :

- Les dossiers présentés étaient le plus souvent structurés, détaillés et reflétant les activités des candidats. Néanmoins, peu démontrent leurs capacités à se projeter en tant que PEA.
- Pour les admis, l'expérience professionnelle est probante ; plusieurs candidats présentent de beaux parcours d'artistes, solides, en France et à l'étranger.
- Les connaissances de l'environnement territorial sont plutôt décevantes pour un futur agent de catégorie A ; beaucoup de lacunes dans une majorité d'entretiens, ce qui laisse supposer un manque de préparation à l'épreuve.

Pour le concours interne :

➤ Epreuve pédagogique :

○ Démonstration instrumentale (chant) :

- Niveau vocal insuffisant pour cette catégorie ; la présentation des œuvres était le plus souvent correcte

○ Mise en situation :

- Des outils techniques pertinents, cependant pas assez expliqués aux élèves.

➤ Entretien :

De manière globale :

- Présentation le plus souvent travaillée, préparée.
- En matière de culture musicale, les candidats manquaient de connaissances sur le répertoire contemporain.

Les candidats doivent :

- Lire la note de cadrage pour connaître précisément les attendus de l'épreuve.
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement territorial.
- Avoir une bonne gestion du temps.

La Présidente du Jury
Lyliane RENAULT

